

OBJET : FOYER BOULISTE CASANOVA - CREATION DE LOCAUX - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 423.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire à titre précaire inhérente à l'opération citée en objet.

LE MAIRE,